

COMMUNE DE SAINT-FORGEUX
COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 DECEMBRE 2020

Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de membres présents : 14
Nombre de suffrages exprimés : 15

Date de convocation : 14/12/2020
Date d'affichage : 14/12/2020

L'AN DEUX MIL VINGT le dix-sept décembre à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la Salle du Conseil sous la présidence de **Mr Gilles DUBESSY**, Maire.

Etaient présents : Mesdames et Messieurs Gilles DUBESSY, Christelle LAFFAY, Daniel CHAUD, Isabelle DESSEIGNE, Michel GIRERD, Julien BOLVY, Elisabeth CHARLERY, Stéphanie MAGAT, Fabrice DUREL, Chrystelle BALME, Boris RABOUTOT, Catherine MAINAND, Jérôme DURAND, Vanessa GIRERD.

Absent excusé : Monsieur Gilles PUPIER donne pouvoir à Monsieur Daniel CHAUD,

Secrétaire de séance : Monsieur Fabrice DUREL

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 DECEMBRE 2020

Monsieur le Maire demande d'approuver le compte rendu du 24 novembre 2020, le Conseil Municipal approuve le compte rendu du 24 novembre 2020.

1) Acquisition parcelle AB 584 Consœurs BLANC

Monsieur le Maire indique que la parcelle AB 584 d'une surface de 614 m² située Chemin des vignes « Le Bourg » est en vente par les Consœurs BLANC. Il convient d'acquérir cette parcelle afin de créer un aménagement d'utilité public qui sera soit une micro-crèche ou un parking.

Après négociation avec les vendeuses le prix d'acquisition pour la commune est de 100 000 €.

Aussi, il propose au Conseil de se rendre acquéreur de cette parcelle au prix de 100 000 €.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de signer l'acte correspondant et précise au Conseil Municipal que l'acte sera établi par notre notaire du Cabinet de Maître DELORME Dominique situé à Vindry sur Turdine. Les frais, droits et honoraires occasionnés par cette opération sont à la charge de la Commune.

Le Conseil Oui l'exposé, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

Le Conseil approuve à l'unanimité.

2) Subvention exceptionnelle pour l'Association de la cantine de Saint-Forgeux

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'attribuer une subvention exceptionnelle d'une somme de 1 300 € à l'Association de la Cantine scolaire de Saint-Forgeux : Afin de pallier aux différentes dépenses suite à l'emménagement dans les nouveaux locaux « rue des Tourterelles », ainsi que pour les frais engagés pendant la pandémie de la covid19.

Le Conseil approuve à l'unanimité.

3) Demande du versement du fonds de concours à la COR

Conformément à la délibération du 23 avril 2019 la commune a sollicité la Communauté d'agglomération de l'Ouest Rhodanien pour un fonds de concours destiné à soutenir le projet d'agrandissement du Cimetière de Saint-Forgeux Lors de son Conseil Communautaire du 27 juin 2019 la COR a accordé à la commune une aide de 11 348.50 € pour ce projet.

Les travaux étant terminés à ce jour, le Maire présente le plan de financement définitif suivant, et demande au Conseil d'approuver le versement du fonds de concours par la COR pour un montant de 11 348.50 €

DEPENSES HT		RECETTES HT	
AGRANDISSEMENT DU CIMETIERE	22 697.00	AUTOFINANCEMENT	11 348.50
		FONDS DE CONCOURS	11 348.50
TOTAL HT	22 697.00	TOTAL HT	22 697.00

Le Conseil approuve à l'unanimité.

TOUR DE TABLE :

Madame LAFFAY Christelle :

La commission communication travaille actuellement sur l'élaboration du Bulletin Municipal 2021, celui-ci sera distribué par le Conseil Municipal autour du 10 janvier 2021.

La carte de vœux sera imprimée par la société VIADUC PRINT début janvier.

Monsieur Daniel CHAUD :

Fin des travaux de la voirie communautaire vers le 18 janvier 2021 différentes reprises de fin de travaux sont à faire. Suite à l'acquisition du terrain Consœurs BLANC et jouxtant la parcelle que la commune acquise aux consorts POUGET une réflexion est à faire sur les futures travaux du parking.

La décoration du village pour les fêtes de fin d'année est une belle réussite, merci aux participants de la commission, ainsi qu'aux associations pour la réalisation des sapins.

Une guirlande située route de Pontcharra a été accroché par un grumier nous l'avons enlevé. Prévoir de modifier la hauteur pour l'année prochaine.

Prévoir une réunion de travaux pour le cheminement doux pour le chemin de Charbonnion et la coursière du Plat du Mont.

Madame Isabelle DESSEIGNE :

Avec Monsieur le Maire nous avons reçu Madame BORDET Frédérique Directrice de l'école Jean de la Fontaine et Mme PETITGAS professeur des écoles de la classe CP CE1 et CE2 concernant les travaux dans l'ancienne classe de maternelle.

Lors des absences, pour raison de santé du professeur des écoles de la classe maternelle Mme BELLOT un roulement va être fait entre Mme BORDET et Mme PETITGAS pour se rendre dans le nouveau bâtiment avec les élèves, afin que l'ATSEM puisse rester dans la classe de maternelle, en effet elle ne peut rester seule dans ce bâtiment.

Nous avons fait l'envoi de 200 courriers pour une invitation à retirer, soit un repas ou soit pour manger directement au restaurant de l'Atablée dès l'ouverture de celui-ci, l'invitation est valable jusqu'au 31 mars 2021. Nous avons dû mettre en place cette possibilité, car le repas de fin d'année pour nos anciens ne pouvant avoir lieu, du fait de la crise sanitaire actuelle.

Une carte cadeau de 100 € et une poupée Barbie ont été offertes à Alycia qui est actuellement en soins palliatifs.

Monsieur Michel GIRERD :

J'ai assisté à la réunion du SYDER le 8 décembre et le 9 décembre à la réunion du Syndicat des eaux, les comptes rendus sont en Mairie.

Aire de jeux : suite au contrôle du tapis de sol de l'aire de jeux située à l'Epinglier, celui-ci n'est plus aux normes il convient de le changer un devis nous est parvenu pour un montant de 14 500 € un autre devis nous sera proposé par l'entreprise Greenstyle.

Une nouvelle pompe performante va être installée pour la fontaine.

Nous allons prendre l'entreprise CG FLUIDE d'AFFOUX pour réaliser les contrôles des systèmes électriques des 16 bâtiments communaux pour un montant de 1460 € en remplacement de la Société APAVE. Des Blocs de secours sont à changer pour un montant de 5 600 € ainsi que l'alarme anti-feu du gymnase qui est hors service.

Une réunion a eu lieu le samedi 12 décembre au local du TRAM pour les futurs travaux qui sont à réaliser : le toit (la toiture actuelle est en amiante) une séparation devra être réalisée afin de partager ce local destiné aux associations, création d'un auvent pour des vins d'honneurs et diverses manifestations. Les arbres qui sont le long de la route vont être enlevés, ce qui diminuera l'humidité dans ce bâtiment.

Monsieur le Maire intervient et demande si nous pourrions utiliser les portes de l'ancien garage en bois de la remise que nous allons démolir ?

Monsieur Julien BOLVY :

Présentation des différents permis de construire et déclarations préalables depuis le dernier Conseil Municipal.

Concernant la Zone Artisanale des Tuillères la communauté d'agglomération propriétaire des terrains a déposé une demande de certificats opérationnels, il n'a pu être émis un avis favorable : l'état du terrain n'est pas aménageable. Le SYDER prendrait à sa charge 50% des travaux à réaliser pour l'extension du réseau électrique.

Mise en place de l'atelier PLH avec la COR.

Monsieur Jérôme DURAND :

Satisfait des différentes réunions pour l'élaboration du Bulletin Municipal.

La traversée du Torrenchin par le passage à gué se fait bien, dès lors qu'il y a peu d'eau.

Madame Vanessa GIRERD :

Centre aéré : j'ai un contact à jeunesse et sport.

Mme Catherine MAINAND :

L'Association de la cantine se propose pour l'élaboration des repas lors du centre aéré.

Est-ce la Commune ou une association qui gèrera le Centre aéré ?

Monsieur le Maire indique qu'il faut qu'une réunion soit programmée avec l'association de la cantine.

Madame Elisabeth CHARLERY :

Le panneau indiquant les poubelles aux Tuillières est tordu.

Les verres sont mis à n'importe quelle heure de la nuit dans les containers, provoquant du bruit et de la gêne pour les riverains. Prolifération des rats autour des poubelles.

Monsieur Boris RABOUTOT :

Je n'ai pas compris ce que vous vouliez faire suite à la démolition aux chemins des vignes ?

Monsieur Daniel CHAUD indique qu'une réunion sera faite sur le terrain afin de se rendre compte des différentes possibilités avant le 18 janvier 2021 début des travaux.

Monsieur le Maire :

Informe de la mise en place des bacs pour les cartons bruns pouvez-vous me dire qu'elle serait l'emplacement le plus judicieux : le stade à l'unanimité.

Monsieur le Maire indique que les conjoints MENUT mettent en vente une partie de la propriété située Route de Pontcharra, nous avons la possibilité d'acquérir la parcelle située devant leur tennis pour un montant de 40 000 € nous pourrions créer un nouveau parking, puis-je continuer la transaction avec les conjoints MENUT le Conseil à l'unanimité approuve la future acquisition. Je contacterai les conjoints MENUT afin de définir avec eux et le géomètre la superficie de la parcelle.

Présentation des différents services et instances de la communauté d'agglomération de l'Ouest Rhodanien.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30